



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

anciens combattants : personnel

Question écrite n° 28136

## Texte de la question

Mme Marisol Touraine attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur les problèmes issus de la restructuration du ministère de la défense. En effet, l'intégration de son secrétariat d'Etat au sein du ministère de la défense suscite certaines inquiétudes de la part de son personnel sur le reclassement local des agents en place (environ quarante-cinq personnes pour la direction interdépartementale de Tours). Elle lui demande, par conséquent, quelles sont les mesures envisagées afin que cette intégration ne provoque aucune difficulté pour les agents concernés.

## Texte de la réponse

La question de l'honorable parlementaire permet de préciser les questions qui se posent à l'administration des anciens combattants, eu égard à la baisse générale de l'activité liée au droit à réparation par suite de la disparition démographique progressive mais forte des anciens combattants. Ce constat concerne également la région Centre. La direction interdépartementale de Tours, par exemple, a enregistré une baisse d'activité d'environ 30 % de 1994 à 1998, accompagnée d'une baisse concomitante des effectifs. Dans le Centre, comme ailleurs, se pose la question de l'efficacité d'une structure administrative et de son périmètre d'intervention. L'insertion du département ministériel des anciens combattants dans celui de la défense n'est en aucun cas à l'origine de la nécessaire réorganisation des directions de l'administration centrale et du réaménagement des directions interdépartementales. Cette insertion s'appuie sur deux objectifs complémentaires : le maintien d'un socle administratif permettant d'assurer, malgré la baisse des ressortissants, la défense et la promotion des intérêts moraux et matériels du monde combattant ; la recherche, chaque fois que cela sera possible, d'une synergie des activités conduites par les deux départements ministériels dans le domaine de la mémoire, de la solidarité et du lien nation-armée. Quoi qu'il en soit, le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants est attaché au maintien des services de proximité. C'est pourquoi il a engagé un travail profond et continu pour rénover les services départementaux de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre. Dans le même esprit, et dans le cadre des adaptations nécessaires, il veillera à ce que les services rendus au plus près des combattants par les directions interdépartementales soient sauvegardés. Des études portant sur la réorganisation des directions interdépartementales ont été demandées à des corps d'inspection afin de proposer une série de scénarios d'évolution possible. Il est encore trop tôt pour préciser aujourd'hui quelle sera la solution retenue. Chaque cas sera apprécié selon une approche globale qui devra permettre de continuer à assurer un service de qualité, conformément aux engagements pris par le secrétaire d'Etat devant le monde combattant.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marisol Touraine](#)

**Circonscription :** Indre-et-Loire (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 28136

**Rubrique** : Ministères et secrétariats d'état  
**Ministère interrogé** : anciens combattants  
**Ministère attributaire** : anciens combattants

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 12 avril 1999, page 2140  
**Réponse publiée le** : 16 août 1999, page 4932